



Lycée Français de Saint Domingue

Guide de bienvenue

2016 / 2017



Sommaire

1.	Un peu d'histoire	3
2.	Présentation du Lycée Français de Saint-Domingue	3
3.	Equivalences.....	4
4.	Système éducatif français.....	4
4.1	Quelques principes fondamentaux.....	4
4.2	Les programmes français	5
4.3	Evaluations et notes	5
4.4	Niveaux en langues	6
5.	Vie scolaire.....	6
5.1	Horaires	6
5.2	Récréations.....	6
5.3	Vacances scolaires.....	7
5.4	Règlement intérieur	7
5.5	Tenues.....	7
5.6	Communication LFSD / Professeurs / Parents d'élèves	8
5.7	Services de santé	9
5.8	Assurance scolaire	9
5.9	Sorties scolaires	9
5.10	Activités périscolaires	9
5.11	CDI / BCD	10
5.12	Alliance Française de Saint Domingue.....	10
5.13	Evènements.....	10
6.	Participation des parents au sein du LFSD	11
6.1	L'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français	11
6.2	Les Parents Délégués (en secondaire)	11
6.3	Conseils	12
6.4	Groupes de travail et Commissions.....	12
7.	Bourses	12
8.	Achat des livres et fournitures scolaires	13
9.	Cafétéria.....	13
10.	Voies d'accès et circulation autour du Lycée	14
11.	Plan du LFSD	15
12.	Securité au Lycée	16
12.1	Entrées et Sorties	16
12.2	Objets Perdus et Trouvés	16
12.3	Evacuation	16
12.4	Consignes.....	16
13.	Contacts au sein du LFSD.....	17
14.	Lexique	18
15.	Liens et documents utiles	20

Bienvenue!

1. Un peu d'histoire

A l'origine, l'École Française de Saint-Domingue, créée en 1978, accueillait 7 élèves scolarisés dans l'une des salles de la Maison de France.

A la rentrée de septembre 1981, les 53 élèves de l'École furent accueillis dans les locaux annexés à la Résidence de Monsieur l'Ambassadeur de France.

Le Lycée Français de Saint-Domingue (LFSD), Association privée de parents d'élèves à but non lucratif de droit local, est installé dans de nouveaux bâtiments depuis septembre 1996 sur un terrain donné par la République Dominicaine. La construction, les équipements et les installations furent financés en partie par l'AEFE.

Le passage en enseignement direct s'est effectué de septembre 1988 (6ème et 5ème) à septembre 1997 (Terminale) : la première session du baccalauréat en enseignement direct a eu lieu en juin 1998.

2. Présentation du Lycée Français de Saint-Domingue

Le LFSD est un établissement conventionné par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et appartient au réseau des lycées français à l'étranger. La maîtrise de la langue française est donc indispensable pour suivre le système éducatif français mais n'est pas obligatoire pour entrer en Maternelle.

Le primaire et le secondaire disposent de la reconnaissance du système éducatif dominicain octroyée par le Ministère d'Éducation de la République Dominicaine (MINERD) grâce au fait que soient intégrés dans les programmes l'enseignement de l'espagnol ainsi que l'histoire et la géographie dominicaines.

Actuellement, le LFSD accueille 645 élèves d'environ 20 nationalités différentes.

3. Equivalences

<i>Système français</i>				<i>Système dominicain</i>	
<i>Sistema Francés</i>				<i>Sistema Dominicano</i>	
Educación de primer grado (escuela primaria) 3-11 años	Maternelle (3 a 6 años)	<i>Petite section (PS)</i> <i>Moyenne section (MS)</i> <i>Grande section (GS)</i>	<i>Ciclo 1: Ciclo de los primeros aprendizajes</i>	<i>Pre-Primario</i>	Educación Inicial
	École élémentaire (6 a 11 años)	<i>Cours préparatoire (CP)</i> <i>Cours élémentaire 1 (CE1)</i> <i>Cours élémentaire 2 (CE2)</i> <i>Cours moyen 1 (CM1)</i> <i>Cours moyen 2 (CM2)</i>	<i>Ciclo 2: Ciclo de los aprendizajes fundamentales</i>	<i>1ero</i> <i>2ndo</i> <i>3ero</i> <i>4to</i> <i>5to</i> <i>6to</i> <i>7mo</i> <i>8vo</i>	Educación Básica
<i>Ciclo 3: Ciclo de consolidación</i>					
Educación de segundo grado (Secundaria) 11-18 años	Collège (11 a 15 años)	<i>6ème</i> <i>5ème</i> <i>4ème</i> <i>3ème</i>	<i>Ciclo 4: Ciclo de profundización</i>	<i>1ero</i> <i>2ndo</i> <i>3ero</i> <i>4to</i>	Educación Media
	Lycée (15 a 18 años)	<i>2nde</i> <i>1ère</i> <i>Terminale</i>			

L'admission des élèves se fait en fonction de leur année de naissance. Par exemple, à la rentrée 2016 ont été admis en Petite Section les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013.

4. Système éducatif français

4.1 Quelques principes fondamentaux

Liberté de l'enseignement

En France, l'enseignement public coexiste avec des établissements privés, soumis au contrôle de l'État et pouvant bénéficier de son aide, en contrepartie d'un contrat signé avec l'État. La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une manifestation de la liberté d'expression. Seul l'État est habilité à délivrer les diplômes du lycée et de l'Université. La réglementation des examens se fait à l'échelle nationale.

Neutralité et laïcité

L'enseignement public est neutre et laïque : la neutralité philosophique et politique et la laïcité s'imposent aux enseignants et aux élèves.

Obligation de scolarisation

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France.

4.2 Les programmes français

Suite à la réforme du système éducatif français, depuis septembre 2016 est entré en vigueur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle commun s'articule autour de 5 domaines de formation qui définissent les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à la fin de la scolarité obligatoire (3ème).¹

Ces domaines sont :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

La maîtrise de chacun de ces domaines s'apprécie de façon globale, sauf pour le domaine des langages qui, du fait de ses spécificités, comprend quatre objectifs qui doivent chacun être évalués de manière spécifique :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

4.3 Evaluations et notes

Trois fois par an, à la fin de chaque trimestre, les parents sont invités à des réunions pour la remise des bulletins.

En Maternelle et en Élémentaire, le bulletin (ou livret) synthétise l'évolution de chaque enfant dans l'acquisition des compétences évaluées à chaque période.

En Secondaire, le bulletin réunit les résultats des évaluations auxquelles l'élève est soumis dans chaque discipline et situe sa progression par rapport au niveau de l'ensemble de la classe.

L'évaluation est toujours assortie d'un commentaire de l'enseignant, et éventuellement du directeur, qui fait le point sur le travail de l'enfant mais aussi sur son attitude générale en classe et dans l'établissement scolaire.

En Primaire l'évaluation se fait avec des lettres :

- A - compétence acquise
- B - compétence à consolider
- C - compétence encore fragile
- D - compétence non acquise

En Secondaire, les enseignants donnent des notes sur 20 aux élèves. Le passage en classe supérieure dépend plus des progrès de l'élève que de sa moyenne.

¹ <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

4.4 Niveaux en langues

Au LFSD, la plupart des cours sont donnés en français.

L'enseignement de l'espagnol débute dès la Petite Section, alors que l'enseignement de l'anglais débute en CE2.

Pour permettre à chaque élève un parcours individualisé dans son apprentissage des langues, l'Établissement offre aux élèves se positionner dans le Cadre Européen Commun de Référence. Le CECRL offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels en Europe, et définit les niveaux de compétence qui permettent de mesurer le progrès de l'élève à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie.

- Niveau A : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2).
- Niveau B : utilisateur indépendant (=lycée), subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2).
- Niveau C : utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise).

L'Établissement est habilité par l'institut Cervantès à délivrer le DELE (Diplôme d'Espagnol Langue Etrangère).

5. Vie scolaire

5.1 Horaires

En Maternelle

Horario: de 7h30 à 13h00.

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte responsable jusqu'à la classe où ils sont accueillis par les enseignants et ils attendront leurs parents dans leur classe à 13h. Aucun enfant ne doit rester seul dans la cour.

En Élémentaire

Horario: de 7h45 à 13h15.

Les élèves ne peuvent entrer et sortir de l'Établissement qu'accompagnés d'un de leurs parents ou d'une personne autorisée.

En Secondaire

Horario: de 7h30 à 13h30.

Les élèves ne sont autorisés à quitter l'établissement qu'à la fin de leurs cours. Les lycéens peuvent avoir cours plusieurs après-midi par semaine et finir jusqu'à 17h.

5.2 Récréations

Tous les élèves ont 2 récréations par jour, chacune durant 15mn (30mn pour les maternelles).

5.3 Vacances scolaires

Le calendrier scolaire est défini en fonction de la réglementation du Ministère Français de l'Éducation Nationale. L'année scolaire est composée de 36 semaines (entre 846 et 926 heures de cours par an), distribuées en 5 périodes de travail, séparées par 4 périodes de vacances. Pendant l'année scolaire, on distingue 2 types de vacances : les vacances d'été (grandes vacances), qui durent approximativement 2 mois, et les vacances scolaires, qui sont réparties tout au long de l'année.

A chaque rentrée scolaire, l'établissement élabore, à partir du document officiel émis par l'AEFE, une proposition de calendrier scolaire pour l'année suivante, qui sera soumise au Conseil d'Établissement.

En plus du respect des jours fériés dominicains, les vacances scolaires se répartissent sur les 4 périodes vacances suivantes :

- Toussaint: octobre-novembre.
- Noël: décembre-janvier
- Hiver: février
- Pâques: mars-avril

A ces 4 périodes réglementaires, s'ajoute une semaine début juin.

Vous pourrez trouver le calendrier sur le site web du Lycée, www.lfsd.edu.do.

5.4 Règlement intérieur

Le règlement intérieur définit les droits et obligations des élèves dans le cadre scolaire. Il fixe les règles de participation de chacun des membres de la communauté. Il fixe également les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement, notamment en matière d'horaires, d'entrées et sorties et de déplacements des élèves. Il est disponible pour consultation sur le site web du lycée et dans les carnets de correspondance des élèves de secondaire.

5.5 Tenues

Code vestimentaire

Le règlement intérieur stipule que chaque membre de la communauté scolaire est libre et responsable de sa tenue. Cependant, celle-ci doit être correcte et adaptée à des activités scolaires, tout comme les normes d'hygiène doivent être respectées. La tenue doit contribuer à donner une image respectable de l'établissement. Le port de signes ou vêtements qui manifesteraient ostensiblement une confession religieuse ou une appartenance politique est interdit.

Une tenue de sport adéquate à l'exercice physique est obligatoire pour le cours d'E.P.S.

Les lycéens doivent porter une blouse blanche en coton pour les expériences en laboratoire de sciences.

Douches

A partir de la classe de CE2, les douches sont obligatoires après les activités sportives. Les élèves viennent munis d'un sac contenant leurs affaires de toilette (serviette, shampoing, savon, etc.) et leurs vêtements de rechange.

Polo du LFSD

Lors des sorties scolaires, le port du polo du LFSD est obligatoire pour une meilleure reconnaissance des élèves, ainsi que pour favoriser la cohésion de groupe. Il est en vente au bureau de la comptabilité du lycée.

Vêtements de rechange en Maternelle

En Petite et de Moyenne Section, les enfants doivent avoir un change complet en cas d'accident de contrôle des sphincters.

5.6 Communication LFSD / Professeurs / Parents d'élèves

Il existe plusieurs moyens pour favoriser la communication entre les familles et le LFSD:

Cahier de Liaison (en primaire) ou Carnet de Correspondance (en secondaire)

Il contient toutes les circulaires d'information et permet aux parents et aux enseignants de communiquer par écrit. Il doit être consulté et signé régulièrement par les parents. Il doit rester en permanence dans le cartable de l'élève.

Software Pronote -> Cahier de texte (en secondaire)

Les devoirs donnés par la plupart des professeurs ainsi que les notes des élèves sont publiées quotidiennement sur le logiciel Pronote (lien disponible sur le site du LFSD). Les élèves et les parents y ont accès grâce à un mot de passe qui leur est donné au moment de la rentrée.

Réunions et Bulletins (ou Livrets)

Courant septembre, les parents sont invités à une réunion de rentrée. Les professeurs peuvent ainsi se présenter et présenter leurs méthodes de travail, leurs objectifs et leurs exigences.

L'année scolaire étant divisée en trois trimestres, à la fin de chaque période est organisée une réunion pour la remise des bulletins (ou livrets) durant laquelle les parents peuvent rencontrer tous les professeurs individuellement.

Communication par mail

Le Lycée envoie la plupart de ses communications par courrier électronique, d'où la nécessité de transmettre vos adresses électroniques au secrétariat, et de communiquer tout changement de mail ou de téléphone.

Site web

Le site web du Lycée doit être consulté régulièrement pour y lire des informations et leur actualisation.

5.7 Services de santé

Il existe une infirmerie au sein du Lycée (cf. plan). Elle est ouverte pendant les horaires de cours et d'activités périscolaires. Le questionnaire de santé, délivré aux parents à la rentrée, doit obligatoirement être complété et remis à l'infirmier.

Tout état de santé important, que pourrait présenter un élève, doit être communiqué.

Une psychologue scolaire est présente au LFSD tous les matins et reçoit les parents sur rendez-vous. La psychologue travaille avec les enseignants. Pour toute inquiétude, les parents peuvent d'abord contacter l'enseignant qui en référera à la psychologue si nécessaire.

5.8 Assurance scolaire

Tous les enfants inscrits au LFSD, de la Maternelle à la Terminale, sont automatiquement inclus dans la police d'assurance scolaire souscrite par le LFSD. Cette assurance scolaire garantit les dommages que votre enfant pourrait causer, mais aussi ceux qu'il pourrait subir. Elle protège votre enfant pendant toute sa vie scolaire et même en dehors.

Les conditions de l'assurance scolaire sont disponibles sur le site web de la CGEA : http://www.expats-care.com/#/produits/pr_scolinteleve

5.9 Sorties scolaires

Pendant les heures de classe, les élèves peuvent être amenés à participer à des sorties. Des voyages scolaires peuvent également être organisés sur plusieurs jours.

Ces activités peuvent présenter un coût additionnel, lequel serait communiqué aux familles auparavant.

5.10 Activités périscolaires

Le LFSD propose à ses élèves des activités périscolaires, les après-midi de septembre à juin, pour une somme modique.

Pour participer à ces activités, les élèves doivent avoir l'autorisation de leurs parents, ceux-ci devant s'acquitter du paiement complet de l'activité.

Les élèves peuvent s'inscrire à tout moment pendant l'année scolaire.

5.11 CDI / BCD

Le Lycée Français de Saint-Domingue met à la disposition de ses élèves et enseignants deux bibliothèques, la BCD et le CDI.

La BCD (Bibliothèque Centre de Documentation)

La BCD est accessible aux élèves du primaire (de la PS au CM2). Elle est située au rez-de-chaussée du lycée (cf. plan) et est ouverte de 7h45 à 13h30 (sauf pendant les vacances).

Les élèves peuvent la fréquenter seuls pendant les deux récréations, et avec leur enseignant à des horaires précis indiqués dans leur emploi du temps.

La plupart des documents peuvent être empruntés pour une durée limitée (cf. règlement). Le prêt est réservé aux élèves et au personnel de l'établissement.

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le CDI est accessible aux élèves de secondaire (de la 6^{ème} à la Terminale), seuls ou avec leurs enseignants. Ils peuvent y aller pendant les deux récréations ou leurs heures libres, en fonction des places disponibles.

Le prêt est réservé aux élèves et au personnel de l'établissement. Les ordinateurs sont en libre-service, l'accès à Internet est limité à des objectifs pédagogiques ou recherches documentaires.

Le CDI est situé au 1^{er} étage du lycée.

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 13h30, du lundi au vendredi (sauf vacances scolaires).

5.12 Alliance Française de Saint Domingue

L'Alliance Française de Saint Domingue (AFSD) propose des cours de français et met sa médiathèque à disposition du public (un grand nombre d'ouvrages en français ainsi que presse et vidéos). Les élèves du LFSD bénéficient d'un prix préférentiel pour l'inscription à la médiathèque de l'AFSD.

5.13 Evènements

Pendant l'année scolaire plusieurs évènements regroupant l'ensemble de la communauté scolaire sont organisés au sein du Lycée, avec entre autres la Fête de Noël, le défilé de Carnaval, le Repas du Monde et la Fête de fin d'année.

6. Participation des parents au sein du LFSD

Dans l'objectif d'entretenir un contact étroit avec l'équipe éducative, les parents d'élèves sont invités à participer aux réunions de début d'année, de fin de trimestre et de projet de classe. La participation aux différentes activités de l'établissement est toujours souhaitée et bénéfique (accompagnement de sortie pédagogique, fête de fin d'année, etc.).

D'autre part, les parents élisent des délégués qui les représentent aux Conseil de Classe, Conseil d'École et Conseil d'Établissement.

Tous les parents et/ou tuteurs légaux sont membres de l'Association des Parents d'Elèves du LFSD, ils peuvent dès lors se porter candidats au Conseil d'Administration et de Gestion où ils peuvent être élus pour deux ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette Assemblée se réunit une fois par an et la participation des parents est fortement recommandée puisque s'y traitent les thèmes importants qui concernent tous les membres du LFSD.²

6.1 L'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français

L'Association des Parents du LFSD est une organisation à but non lucratif dont l'un des objectifs principaux est d'assurer, dans le contexte des accords souscrits avec l'Etat Français à travers de l'AEFE, la gestion et le développement d'un établissement d'enseignement conforme aux programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation applicables en France dans les établissements publics d'enseignement, en fonction de la capacité d'accueil de l'institution.

Sont membres actifs de l'Association des Parents du LFSD, tout père, mère, tuteur ou représentant légal d'élève inscrit au LFSD, devenant ainsi membre de l'Association, au moment de l'acceptation des statuts, dès la signature du formulaire d'inscription et le paiement des obligations financières correspondantes. L'affiliation à l'Association est une condition essentielle pour l'acceptation de tout élève au Lycée Français de Saint-Domingue.

Les Assemblées Générales Ordinaires de l'Association auront lieu, sans qu'il ne soit nécessaire de les convoquer, le dernier mardi du mois de novembre de chaque année.

6.2 Les Parents Délégués (en secondaire)

Les délégués des parents jouent un rôle important dans la vie de l'école et de l'établissement scolaire. Leur rôle principal est d'informer les parents des élèves de la classe de leurs enfants. Ils participent aux conseils de classe qui ont lieu une fois par trimestre. Il y a deux délégués et deux suppléants par classe.

² Pour plus d'information vous pouvez consulter les statuts, disponibles sur le site web du Lycée.

6.3 Conseils

Conseil d'École

Un Conseil d'École est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré, placé sous la responsabilité du Directeur d'École. Le Conseil d'École vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école sur proposition du Directeur d'École. Il doit obligatoirement être consulté sur toutes questions qui concernent le fonctionnement et la vie de l'école

Chaque année, 15 représentants de parents sont élus pour participer à ce Conseil.

Conseil d'Établissement

Le Conseil d'Établissement, renouvelé chaque année, est composé à parts égales, de représentants de l'administration, de parents d'élèves, d'élèves, de personnel de l'établissement et d'invités (2 membres du Conseil d'Administration, le Consul de France, le délégué du Conseil Supérieur des Français à l'Étranger). Le Conseil d'Établissement traite des questions pédagogiques et éducatives concernant l'ensemble de l'établissement.

Chaque année, 3 représentants des parents sont élus pour participer à ce Conseil.

Conseil d'Administration et de Gestion

Le Conseil d'Administration et de Gestion de l'Association des Parents du LFSD est composé de 7 membres élus pour 2 ans avec voix délibératives (Président, Vice-président, Trésorier, Vice trésorier, Secrétaire et deux autres membres), et de 3 membres avec voix consultatives (le Délégué du Conseil Supérieur des Français à l'Etranger, le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et le Proviseur du LFSD).

6.4 Groupes de travail et Commissions

En fonction des besoins, qu'ils soient conjoncturels ou à long terme, des groupes de travail sont formés pour des activités ou missions spécifiques.

7. Bourses

Des aides à la scolarité peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) aux enfants français de familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer la prise en charge totale ou partielle des frais de scolarité.

Le LFSD et l'École Française Théodore Chassériau de Las Terrenas sont les seuls établissements en République Dominicaine disposant de l'agrément du Ministère Français de l'Éducation Nationale.

Le retrait des formulaires spécifiques s'effectue auprès du secrétariat des établissements scolaires ou directement à l'Ambassade de France à Saint-Domingue.

8. Achat des livres et fournitures scolaires

Chaque année, vous trouverez sur le site du LFSD la liste des ouvrages et fournitures nécessaires à votre enfant.

Achat des livres et méthodes :

Librairie française « Libros y Prensa »

Rue Horacio Vicioso n°103, Centro de los Héroes.

Téléphone: (809) 533-5982

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi, de 9h à 13 h et de 15h à 18h. Samedi, de 9h à 12h.

Bourse aux livres d'occasion :

Courant juin, une bourse aux livres scolaires d'occasion est organisée au sein du LFSD vous permettant ainsi de vendre et d'acquérir des ouvrages à moitié prix.

Fournitures spécifiques au LFSD :

Tienda (boutique) Mon École

Sur commande, par mail ou par téléphone :

tienda.monecole@gmail.com

(1)829-850-0854

(Les commandes seront livrées à domicile)

Hypermarché Carrefour

Autoroute Duarte Km. 10½, Los Guayabos.

Tel: 809-412-2333

9. Cafétéria

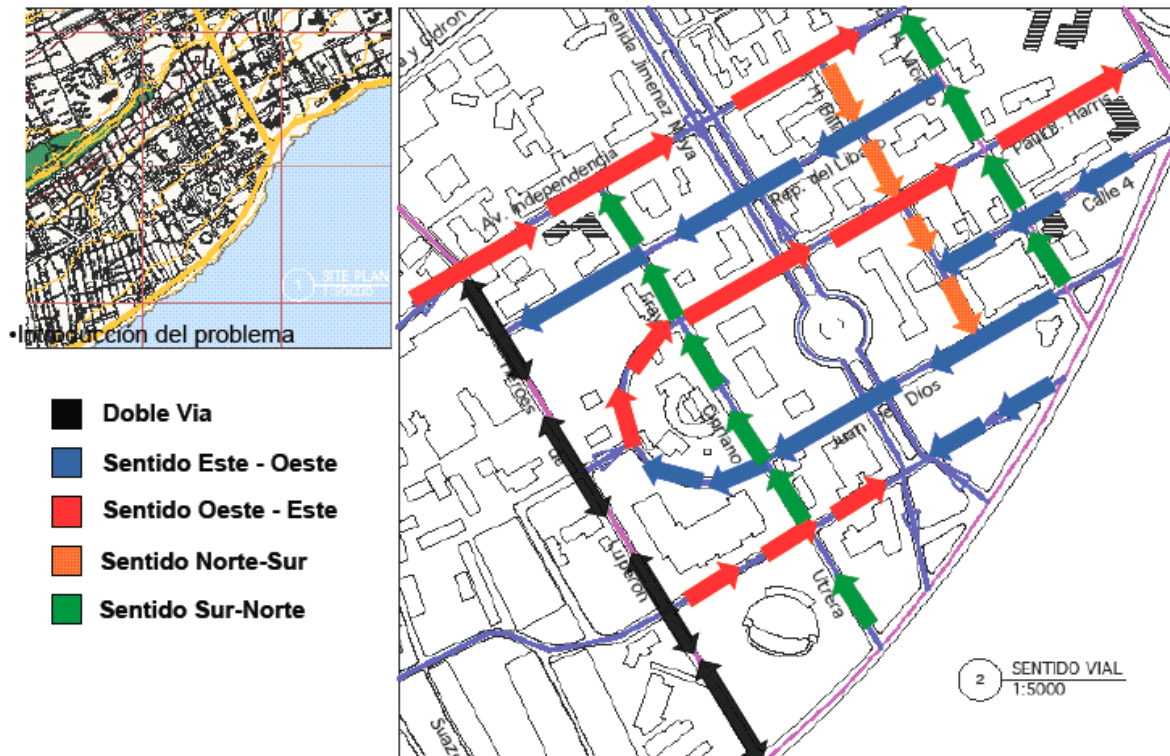
Une cafétéria est à la disposition des élèves et personnels du lycée. Tous les élèves de l'Elémentaire (CP à CM2), du Collège et du Lycée y ont accès durant les récréations. Les élèves qui ont cours l'après-midi ont une heure pour déjeuner.

La cafétéria propose des menus et des goûters de qualité, variés et équilibrés. Les repas de midi sont faits maison et leur prix varie entre 150 et 200 pesos. Les parents ne souhaitant pas donner d'argent à leurs enfants pourront acheter des tickets prépayés à l'entrée du Lycée dès 7h30, à côté de la vie scolaire.

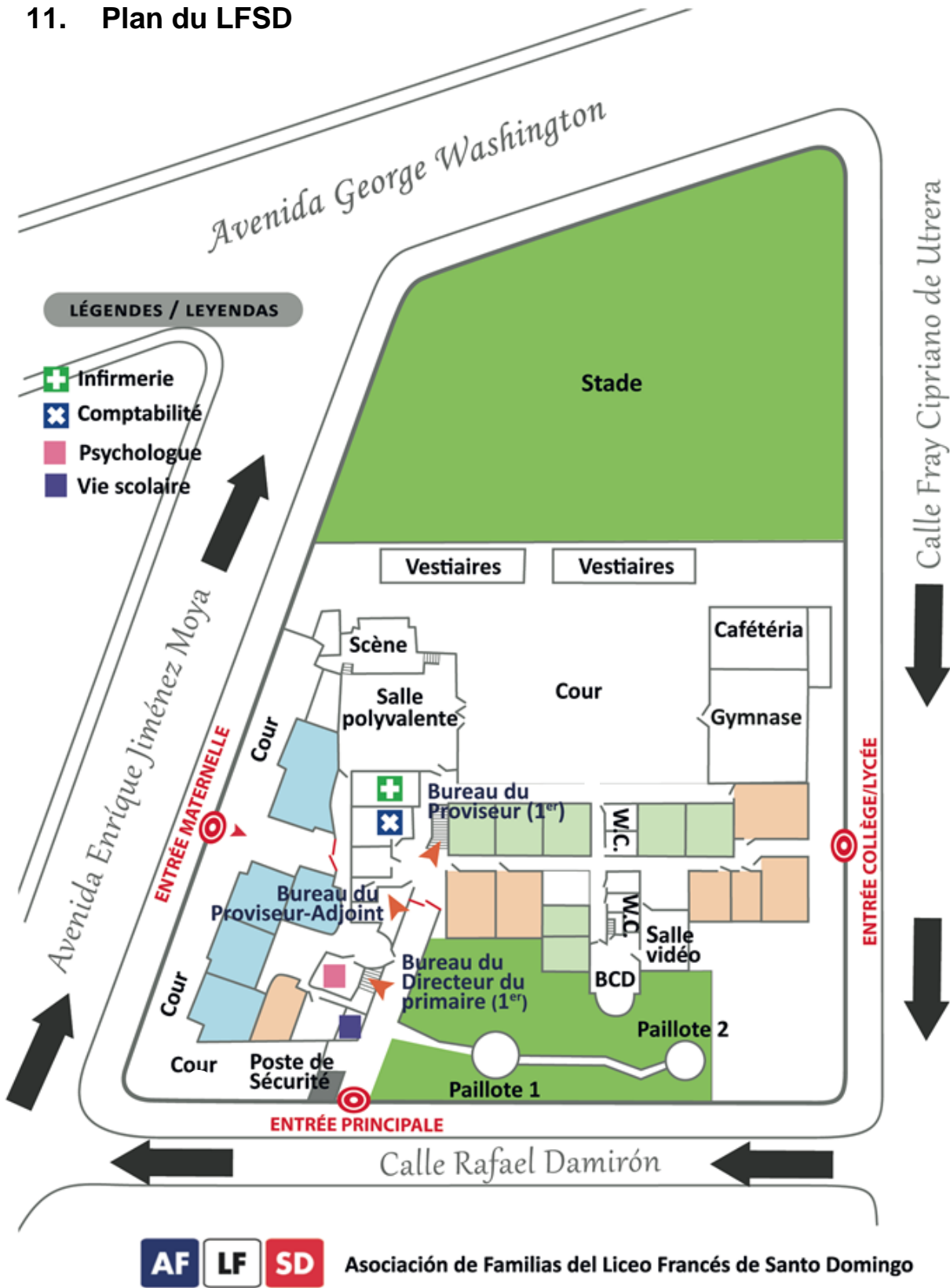
10. Voies d'accès et circulation autour du Lycée

Le LFSD est situé entre la rue Rafael Damirón et l'Avenue George Washington, et entre l'Avenue Jiménez Moya et la rue Fray Cipriano de Utrera, dans le quartier Centro de los Héroes, dans la ville de Saint-Domingue.

Plan de Direccionamiento
Centro de los Heroes



11. Plan du LFSD



12. Sécurité au Lycée

12.1 Entrées et Sorties

Les élèves ne peuvent entrer et sortir de l'établissement qu'accompagnés d'un de leurs parents ou d'une personne autorisée.

Afin d'éviter tout accident à la sortie, parents et élèves doivent emprunter le passage piéton, sur lequel il est défendu de stationner.

Il est demandé aux conducteurs de respecter la signalisation, de ne pas se garer en double file, de rouler à vitesse modérée et d'être courtois avec l'agent de police et le portier, chargés de la sécurité des environs.

12.2 Objets Perdus et Trouvés

L'établissement n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Il est demandé aux parents de marquer les vêtements, livres, matériel scolaire et de ne pas donner de grosses sommes d'argent à leurs enfants.

Les enfants ne doivent pas venir avec des objets de valeur.

Les objets trouvés sont regroupés en face de l'entrée de la salle polyvalente.

12.3 Evacuation

Les consignes de sécurité sont affichées dans toutes les salles de cours. Des exercices d'évacuation, annoncés ou non, auront lieu régulièrement.

12.4 Consignes

L'accès aux salles de classes et aux couloirs est interdit aux parents et à toute personne étrangère à l'Etablissement, sauf autorisation de la Direction.

Tout affichage, vente, diffusion de documents est interdit dans l'Établissement ou à ses abords, sauf autorisation de la Direction.

Pendant les heures de classe et dans les lieux cités par le règlement intérieur, l'utilisation par un élève d'un téléphone portable ainsi que de tout autre appareil électronique est interdite.

Tout changement d'adresse ou de téléphone des parents sera notifié aussitôt à la Direction.

13. Contacts au sein du LFSD

Standard

(809) 638-7021

Secretariat Général

Ext. 221 y 230

Secretariat du Primaire

Ext. 241

Bureau de la Vie Scolaire

Ext. 238-239

Proviseur

M. José Moreno

proviseur@lfsd.edu.do

Proviseur Adjoint

M. Yazid Kemel

proviseuradjoint@lfsd.edu.do

Directeur du Primaire

M. Philippe Dehem

dir.primaire@lfsd.edu.do

Secretariat

Mme Nicole Weiss

secretariat@lfsd.edu.do

Conseil d'Administration et de Gestion

cag@lfsd.edu.do

Comptabilité

contabilidad@lfsd.edu.do

Ext. 231

Caisse

Mme Stéphanie Weiss

caisse@lfsd.edu.do

Ext. 232

Infirmierie

M. Philippe Carron

infirmierie@lfsd.edu.do

Ext. 233

Psychologue

Mme Eveline Kourie

eveline.kourie@lfsd.edu.do

14. Lexique

A1 A2	Niveaux de compétences en langues étrangères
A.E.F.E.	Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger. Autorité de tutelle pédagogique du LFSD, sous administration du Ministère des Affaires Étrangères.
AP	Aide Personnalisée (en primaire) - Accompagnement Personnalisé (en secondaire)
APP	Activité Pédagogique Pilote
B2i	Brevet Informatique et Internet. Série de tests qui se déroulent au Collège sur l'utilisation d'outils informatiques et dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du Diplôme National du Brevet (D.N.B.).
BAC	Baccalauréat
BCD	Bibliothèque et Centre de Documentation (école élémentaire)
Brevet	voir DNB
Bulletin	Bulletin scolaire : évaluation de l'élève
CDI (collège et lycée)	Centre de Documentation et d'Information. Outre des livres, les élèves y trouvent aussi des revues, magazines et des ordinateurs etc. Les élèves peuvent venir y travailler par petits groupes, en fonction des places disponibles.
C.E.S.C.	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Vise à éviter les conduites à risque (drogue, alcool, tabac, alimentation, dérives psychologiques). Il repose sur le partenariat de plusieurs institutions et ministères. Au sein de l'établissement, il doit se mettre en place un travail d'équipe (parents, ensemble des équipes pédagogiques, équipe médico-sociale).
C.I.O.	Centre d'Information et d'Orientation
Colle	Voir Retenue
Collège	Ensemble des classes de la 6ème à la 3ème
Conseil de Classe (collège et lycée)	Pour chaque classe, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, le conseil de classe réunit les personnels enseignants de la classe, les deux délégués des parents d'élèves de la classe, les deux délégués d'élèves de la classe, le conseiller principal d'éducation. Il se réunit 3 fois par an et examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves. Il examine également le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études. Le conseil de classe se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève.
C.P.E.	Conseiller Principal d'Education (collège et lycée). Participe aux activités éducatives du second degré sans pour autant enseigner. Ses responsabilités sont réparties principalement dans les trois domaines suivants : le fonctionnement de l'établissement et le respect du règlement intérieur : Contrôle des effectifs, de la ponctualité et de l'assiduité des élèves, organisation du service des surveillants, de la sécurité et des déplacements des élèves, la collaboration avec le personnel enseignant, l'animation éducative.
C.V.L.	Conseil de Vie Lycéenne
DELE	Diplôme d'Espagnol Langue Étrangère
DNB	Diplôme National du Brevet. Examen obligatoire composé d'un contrôle continu portant sur les résultats de l'année de 3ème et d'épreuves écrites passées en fin de classe de 3ème.
Ecole Maternelle	Ensemble des 3 premières années de classes (PS, MS et GM), qui correspondent en RD à Maternal, Kinder et Pre Primario.
Escuela Elementaire	Ensemble des classes du CP au CM2.
Ecole Primaire	Ensemble des classes de Maternelle et d'Elementaire.
EPI	Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

E.P.S.	Education Physique et Sportive
FAPEE	Fédération des Associations de Parents d'Élèves des Établissements d'Enseignement Français à l'Étranger.
F.L.E.	Français Langue Etrangère. Discipline qui s'adresse aux élèves ne maîtrisant pas ou peu la langue française..
F.L.S.C.O.	Français Langue de Scolarisation. Discipline centrée sur l'acquisition du vocabulaire scolaire.
L.P.C.	Le Livret Personnel de Compétences est un outil de validation des compétences et de suivi personnalisé de l'élève. Il suit l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire. C'est aussi un outil de dialogue avec les familles. Il est transmis aux familles pour signature en fin de CE1, en fin de CM2 et en fin de 3 ^{ème} .
LV1-LV2	Langue Vivante 1 - Langue Vivante 2 (collège et lycée)
Lycée	Ensemble des classes de 2nde à Terminale.
P.A.I.	Protocole d'Accueil Individualisé. : Concerne les élèves qui présentent un état de santé nécessitant une attention particulière pendant le temps scolaire (enfants allergiques, traitement médical à administrer pendant le temps scolaire).
Permanence / Perm. (collège et lycée)	En cas de plage horaire vide dans l'emploi du temps ou d'absence d'un enseignant, les élèves vont en permanence qui est une session de travail scolaire en autonomie, surveillée par un membre de l'équipe de vie scolaire.
P.P.	Professeur Principal : L'interlocuteur privilégié pour les élèves ou les parents (collège et lycée).
P.R.I.O.	Personnel Ressource pour l'Information et l'Orientation.
Régimes de sortie	Concernent les autorisations de sortie de l'établissement. (collège et lycée)
Retenue / Colle (de 6ème a Terminale)	Sanction prononcée par le LFSD qui consiste en un temps de présence supplémentaire au LFSD pour faire un travail scolaire ou d'intérêt collectif.
S.V.T.	Sciences de la Vie et de la Terre
T.D.	Travaux Dirigés
T.P.	Travaux Pratiques
Vie Scolaire (de 6ème à Terminale)	La vie scolaire désigne la globalité de la vie proposée aux élèves au sein de l'établissement. La vie des élèves dans un établissement se caractérise par la diversité des temps (temps de cours, récréations, temps de repos...), des lieux (la cafétéria, la salle de classe...), des rencontres (avec le professeur principal, le CPE, le surveillant...) et des activités (travail en étude, sport, détente...). La vie scolaire, c'est aussi l'apprentissage de la vie collective, associative, coopérative, une formation aux responsabilités, à l'engagement et une source d'épanouissement pour chacun.

15. Liens et documents utiles

Site web du Lycée Français

<http://lfsd.edu.do/fr/>

Statuts du LFSD

<http://lfsd.edu.do/wp-content/uploads/2015/11/STATUTS-FRANCAIS-9-JUIN-2011.pdf>

<http://lfsd.edu.do/wp-content/uploads/2016/08/Estatutos-LFSD.pdf>

Circulaire de l'AEFE sur le fonctionnement des établissements en français à l'étranger

<http://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/2015-08-24-circulaire-1990-instances-etablissements-modifiee.pdf>

Règlement Interne en Secondaire

<http://lfsd.edu.do/wp-content/uploads/2015/02/reglement-interieur-secondaire-2016-2017-site-web.pdf>

Guide de la Fédération des Associations de Parents d'Élèves (FAPEE) des établissements en français à l'étranger

http://www.fapee.com/files/Guide_parentsEFE_vsept2015comp%20-%20copie.pdf

A bientôt !